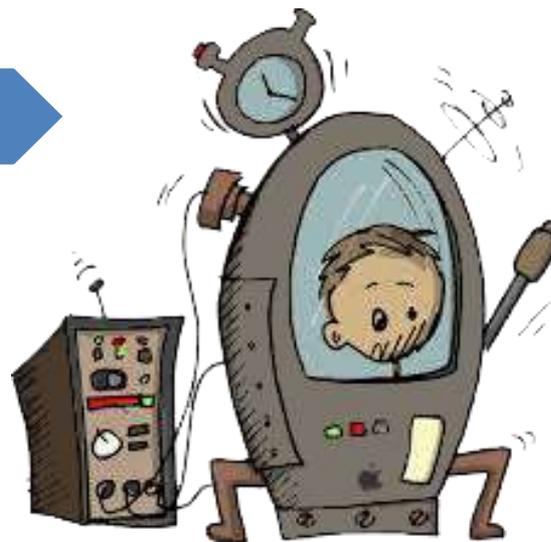


Nuits d'été 2016

**Fourques-sur-Garonne,
21 juillet 2016**

Les Archives viennent à votre rencontre

Les Archives départementales vous invitent à plonger dans l'histoire de votre canton et à découvrir quelques documents originaux qui font la grande histoire et les petites histoires de toutes les communes de votre canton du Moyen Age à nos jours !



Article 16 par le Roy par les Consuls Manans & habitants de la
ville de Marmande

Demièrement Sur les consuls manans & habitants de la ville
de Marmande s'oubliés & dénuiciés en leurs privilèges franchises & libertés
similaires & Youste crues antiques par les Rois de tout aussy qu'ils estoient
à Touffoien auparavant les guerres & partant que de heronys seoir conformez

Item qu'ils s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides
de Marmande s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides
de Marmande s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides

Item qu'ils s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides
de Marmande s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides
de Marmande s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides

Item que depuis la declaration de la dite ville de Marmande au party
de France & par commandement de Messieurs de Castelnau Crux gouverneur
en icelle les Rois ont fait plusieurs Rois & a l'union de la dite
ville de Marmande s'oubliés & dénuiciés de tous les autres des tailles subides

Articles des privilèges demandés au roi par les consuls et habitants de Marmande ; en marge, est mentionné ce qui est accordé par le roi (1594).

La Fronde

Ordonnance aux consuls de Marmande d'envoyer 17 soldats armés dans la ville d'Agen pour le service du Prince de Condé, lors des évènements de 1652.



NOUS Florimond de Ræmond, Estienne d'Espagnet & Martial de Mofnier Conseillers du Roy en son Parlement de Bourdeaux & Commissaires de la Cour en consequence des Arrests dudit Parlement, & Ordonnances de Monsieur le Prince: ORDONNONS

& enjoignons tres-expressement aux Jurats Consuls & Habitans de *marmande* d'enuoyer en toute diligence, & vingt-quatre heures apres la reception de la presente Ordonnance, le nombre de *dix sept* Soldats armés d'Espées & de Fuzils ou Mousquets dans la Ville d'Agen, à peine de payer la somme de *vingt sept cens livres* en cas qu'ils y manquent, entre les mains de Monsieur de Mofnier Conseiller du Roy en ladite Cour, lequel leur fournira de route pour ce rendre prez de la personne de Monsieur le Prince, & y seruir pendant dix iours, & y porteront Subcistance pour y viure pendant ledit temps. FAIT à Agen ce *vingt deux* Mars mil six cens cinquante-deux.

Raymond
d'Espagnet *Desmomes*

35

Birac, près Marmande (Lot-&-Gar.). — Entrée du Bourg



Lib. pap. Mme Brune, Marmande. A. Chopis, édit., Birac



CAUMONT-sur-GARONNE (L.-et-G.) — Vue Générale



De la manière de soigner la famille La Cassinade de Crozille, où alternent saignées, purges et lavements (1738).

11^{me} témoin ou état de ce que j'ay fait a M^{rs}. La Cassinade de Crozille tant a luy qu a
 21^{me}. La femme et 21^{me}. La fille

123

premierement Le 4 avril 1733 j'ay donné un Lavement avec Cha Caffa a M ^{rs} Cassinade	15 ^{rs}
plus Le 25 ^e j'eluy seigné au bras	5 ^{rs}
plus Le 29 j'eluy j'ay donné un autre Lavement avec La Caffa	15 ^{rs}
plus Le 13 aoust 1734 j'ay seigné M ^{le} Cassinade au bras	5 ^{rs}
plus Le 14 j'eluy purgee avec Le venis Le sel pommelle Le sirop roset et demy dragme de poudre Cornachine	1 lb 5 ^{rs}
plus Le 15 ^e Elle a pris des pinces de kina	10 ^{rs}
plus Le 15 ^e Janvier 1736 j'ay purgee M ^{le} Cassinade avec unedragme de Rhubarbe unedragme agaric de une once manne	1 lb 5 ^{rs}
plus Le 29 ^e j'eluy seigné M ^{le} Crozille au bras	5 ^{rs}
plus Le 29 ^e & 30 ^e j'eluy purgee avec Le venis Le sel pommelle Le sirop de pichies et demy dragme poudre Cornachine	1 lb 5 ^{rs}
plus Le 12 mars 1737 j'ay donné un Lavement avec La Caffa a M ^{rs} Cassinade	15 ^{rs}
plus Le 13 j'eluy j'ay donné une bouteille de caude Caffa	1 lb . . .
plus Le 14 j'eluy j'ay donné un Lavement avec La Caffa	15 ^{rs}
plus Le 15 ^e j'eluy purgee avec unedragme et demy de Rhubarbe en poudre	1 lb . 4 ^{rs}

monte pour M^{rs} Cassinade
 Je declare avoir recue de monsieur Cassinade sur La somme sy dessus La somme de
 six^{ty} Livres que j'eluy tiendray en conté a youtand ce 14^{me} may 1738 Lameay

Orages, grêle et inondations à
Gontaud et Fauguerolles (1760)

10

Nous vous serois tres obliges monsieur de vouloir
Bien vous donner La peine de vous transporter dans les
Jurisdiction de Gontaud et Fauguerolles pour y faire la
verification du dommage. Causé par l'orage, Galle &
Inondation et de en dresser l'insuite votre procès verbal
Dans lequel vous observerez La même forme que les
années précédentes; a cela plus, quel s'aura y faire
mention des différents revenus des parvoines et ativement
a l'ordonnance et modèle de monsieur l'Intendant
Du treute en mars dernier dont nous avons l'honneur
de vous envoyer cy joint Copie

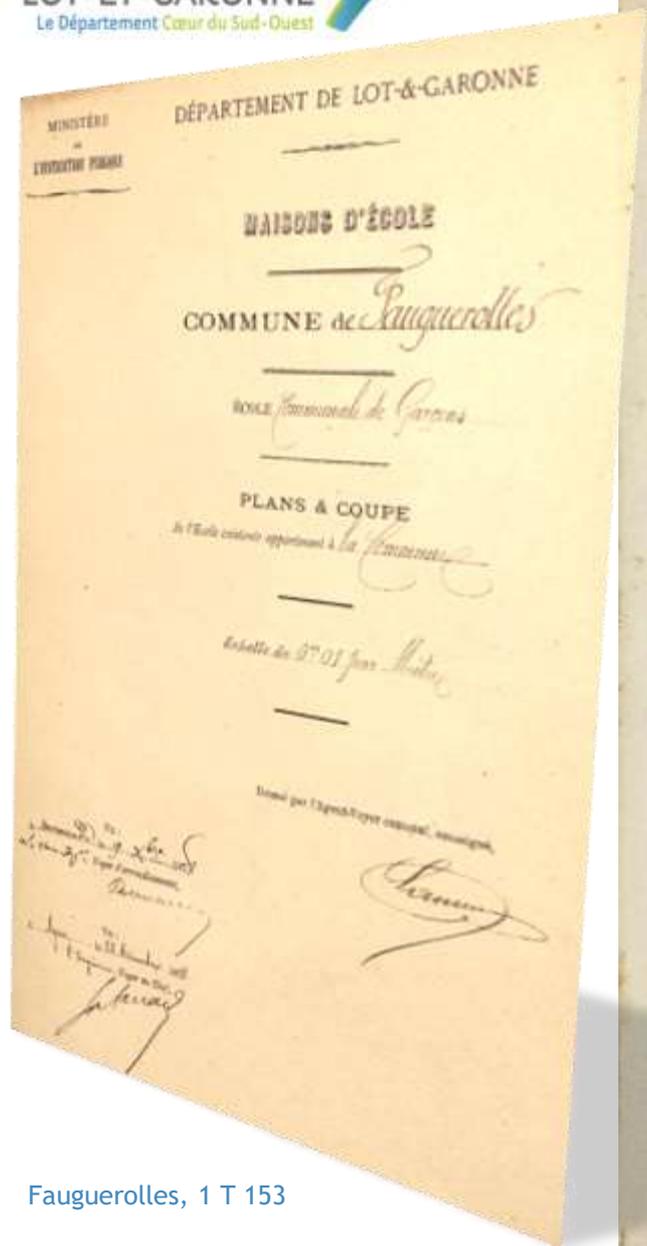
Nous avons Celuy de tres avec un tres parfait attachement

Monsieur



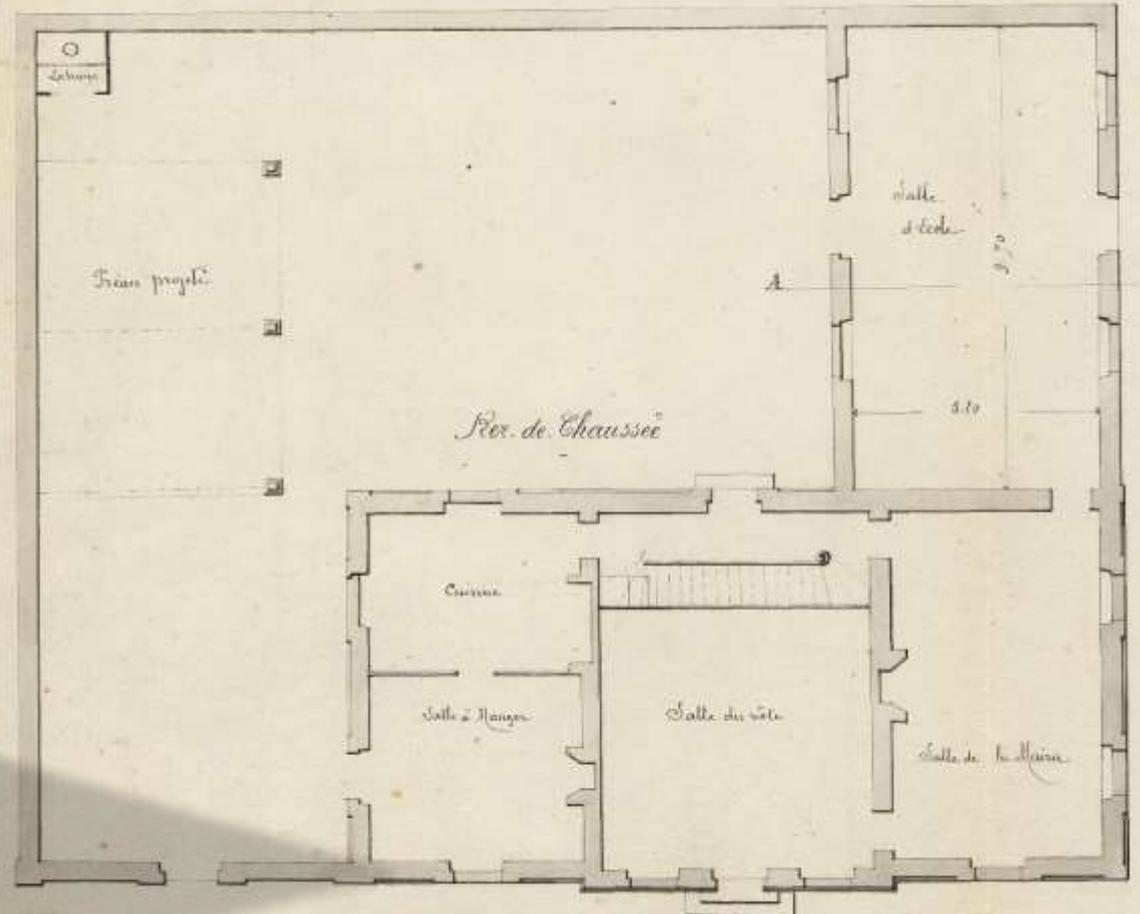
Vos tres humble & tres
obeisans Serviteurs
Jarricqz - L'Intendant

Nous vous prions nous faire passer le procès verbal &



Legende

- 1. Surface de la Salle d'École — 307 m²
- 2. Capacité — 175 élèves
- 3. Nombre des Enfants — 118
- 4. N^o de la Maison — 1
- 5. N^o de la rue d'après son nom — 187
- 6. Lignes — Suffisantes
- 7. Emplacement — Convenable
- 8. Réparation à faire — (Ornementation)
- 9. Dépense présumée — (environ) 500 fr.



Extrait du journal « La Dépêche » du 22 juin 1952

« un important sinistre a sévi dans la nuit de samedi à dimanche en plein centre du bourg de Fauguerolles, en bordure de la route nationale Bordeaux-Sète et à mi-chemin environ entre Marmande et Tonneins »

A FAUGEROLLES (LOT-ET-GARONNE)
La Dépêche 22.6.1952
**UN VIOLENT INCENDIE
DÉTRUIT UNE BOULANGERIE**
Plus de quinze millions de dégâts



(Photo Roussel, Marmande.)

**S'agirait-il
d'un acte
criminel ?**

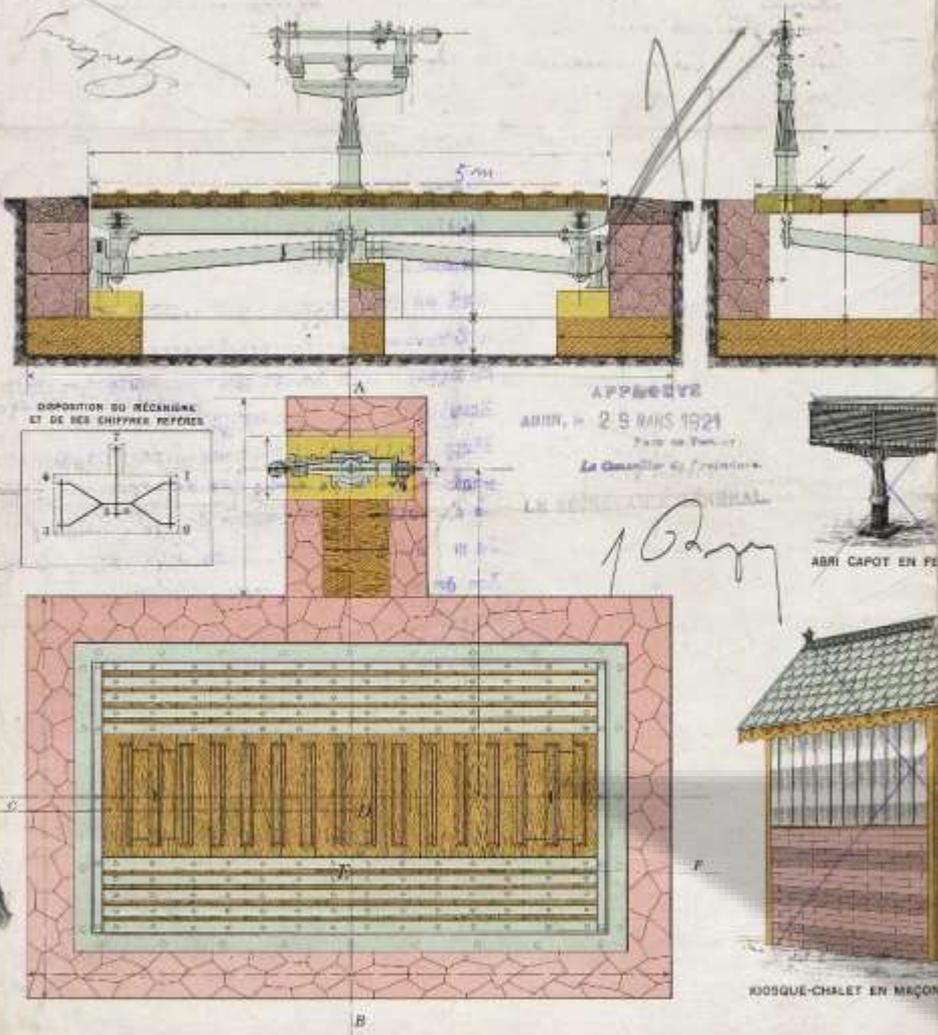
**On rappelle
à ce sujet
que c'est
le troisième sinistre
dans ce lieu**

Marmande (C.P.). — Un important sinistre a sévi dans la nuit de samedi à dimanche, en plein centre du bourg de Fauguerolles, en bordure de la route nationale Bordeaux-Sète et à mi-chemin environ entre Marmande et Tonneins.

Il était environ 2 heures lorsque M. Loubatière, gérant d'une boulangerie dont le propriétaire est M. Bonas et sise dans un vaste immeuble appartenant à Mme veuve Marie-Rose Morin, 39 ans, allait prendre son travail. Il sortait d'une maison voisine de même importance, dans laquelle il loge, séparée de deux mètres à peine du précédent et appartenant à la même propriétaire. Des flammes s'élevaient dans le premier immeuble, côté boulangerie, s'étendait rapidement au premier étage et gagnait la toiture.

Suite E p. 12 - col. 1

Devis et Plan d'Installation d'un Pont à Bascule pour voitures, à



SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION

DES

PONTS A BASCULE

Systeme Vérificateur, Breveté en France et à l'Etranger

Siège Social a VOIRON (Isère)

FOURNISSEUR DE L'ÉTAT } GUERRE, MARINE
TRAVAUX PUBLICS, COLONIES

DES CHEMINS DE FER, DES PRINCIPALES VILLES, PORTS ET DOCKS

Télégramme : SOCIÉTÉ-CONSTRUCTION-VOIRON

TELEPHONE 1-13

AGENCES :

PARIS

LYON

MARSEILLE

BORDEAUX

ALGER

20 110/25

107²¹

TABLEAU

*Des FF.: qui composent la R.: L.: ST. JEAN ,
constituée à l'O.: de Marmande , dép.: de
Lot-et-Garonne , sous le titre distinctif de
NAPOLEON LEGRAND , dont les travaux
ont commencé le 26.^e j.: du 7.^e m.: de l'an
de L.: V.: L.: 5806 (26 Septembre 1806).*

Tableau des frères de la loge
maçonnique Saint-Jean de
Marmande, dont une page est
représentée après (1806).

NOMS		QUALITÉS		Offices de Loge.	LIEUX de Naissance.
de baptême.	de famille.	Civiles.	Maçonniques.		
Etienne-Pierre.	SAUTEREAU.	Lieutenant de la Gendarmerie impériale et membre de la légion d'honneur, membre du collège électoral du département de la Charente.	R. . C. .	Vé. .	Laroche-foucaut.
Thirus.	PAUTREZEL.	Ex-major de Cavalerie, Aide-de-Camp du général Dufour, commandant le dép. de la Haute-Vienne, ex-Législateur.	R. . C. .	1 ^{er} S. .	Isle de Rhé.
Victor.	FOUCAULD.	Capitaine de Vaisseaux.	M. .	2 ^e S. .	Marmande.
François. François.	CLERC. LEMAITRE.	Négociant. Inspecteur des droits de l'Enregistrement.	M. . M. .	Sec. . G. . des S. . ct A. .	<i>Idem.</i> Beriard.
Guillaume.	BALLIAS-DE-Laubarède	Ex-Commissaire Ordonnateur en	R. . C. .	Ora. .	Marmande.

JOUR et mois de Naissance.	An de Nais-sance.	Demeure des FF. .	N.º	SIGNATURES.	observations.
				(manu propria.)	
28 Octob.	1763	Marmande.	1		Membre de la Loge de l'Harmonie parfaite, à l'O. . d'Angoulême et de plusieurs autres O. . .
25 Août.	1754	<i>Idem.</i>	2		Membre de la Loge de St.-Jean-d'Eone, à l'O. . de la basse-terre. Isle de la Guadeloupe et de plusieurs autres O. . .
11 Décem.	1762	<i>Idem.</i>	3		La Liberté, vraie Anglaise, à l'O. . de Berdeaux.
10 Octob. 15 Mars.	1770 1766	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	4 5		<i>Idem.</i> De la Sobriété, à l'O. . de Dax.
15 Mai.	1736	<i>Idem.</i>	6		Des Cours-sans-fards et de la Constante-

Une élection en 1837.

(A.)

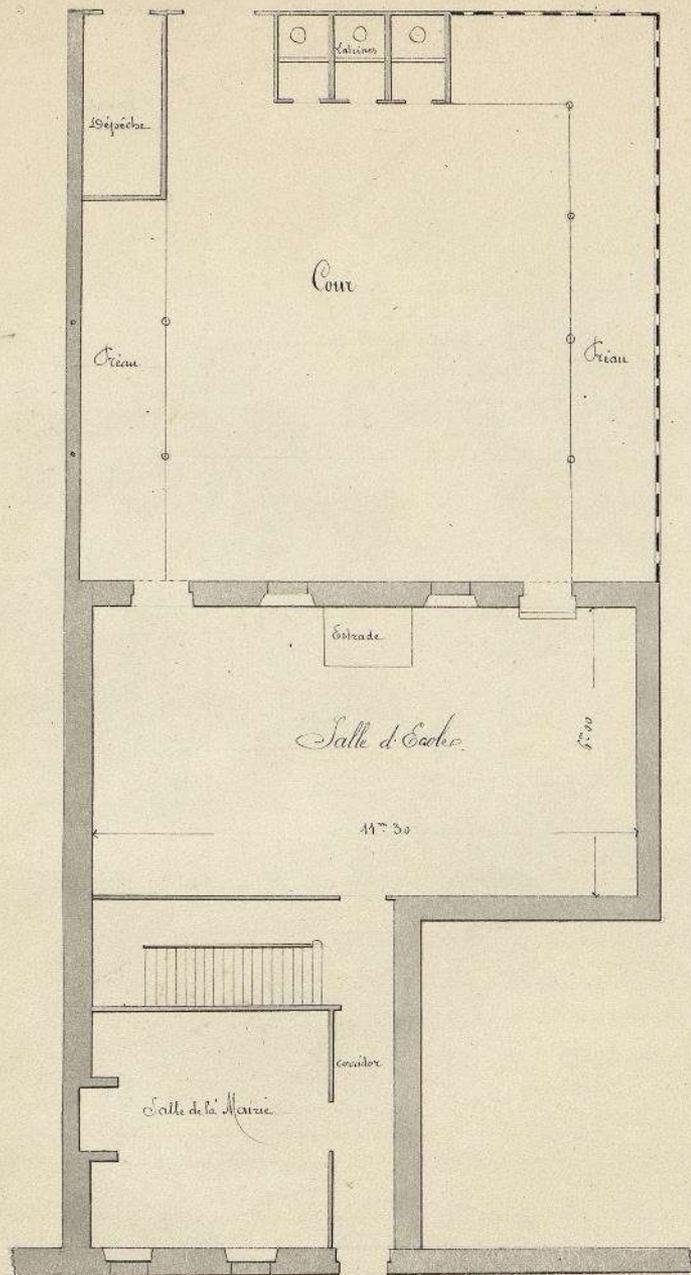
L'arrivée.

Décidément, chère cousine, Marmande est un lieu fécond en aventures, du moins pour moi; car, Dieu me pardonne, je ne puis y mettre le pied sans qu'il m'en survienne quelque une; témoin, ce qui m'est advenu, dans le temps, avec le père Ducasse, honnête procureur, si jamais il en fût, et dont le ciel daigne avoir reçu l'âme; avec cet autre vieil organe de la Chimie parisienne que je vous ai déjà fait connaître dans une de mes précédentes lettres; enfin

Dessin croqué dans un petit carnet par Monsieur Merle de Moissonneau en gare de Marmande :
En attendant le train (s.d.).



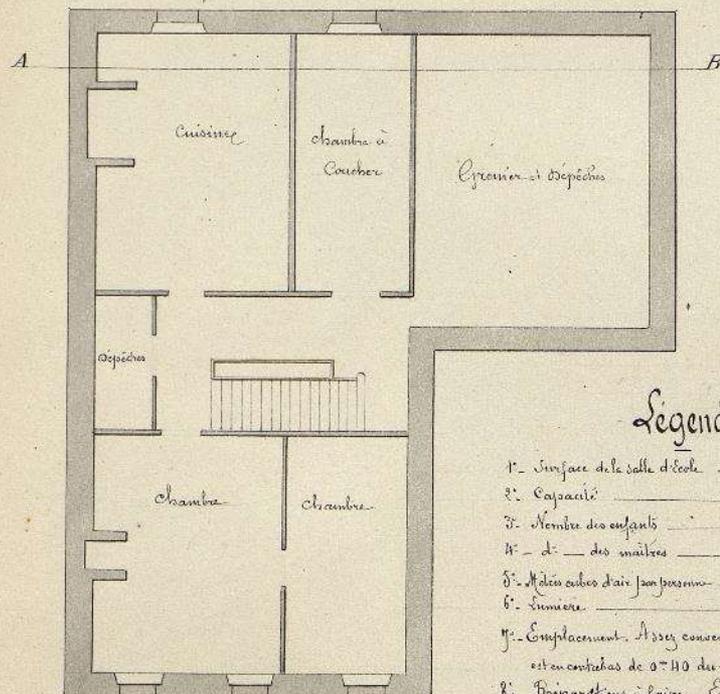
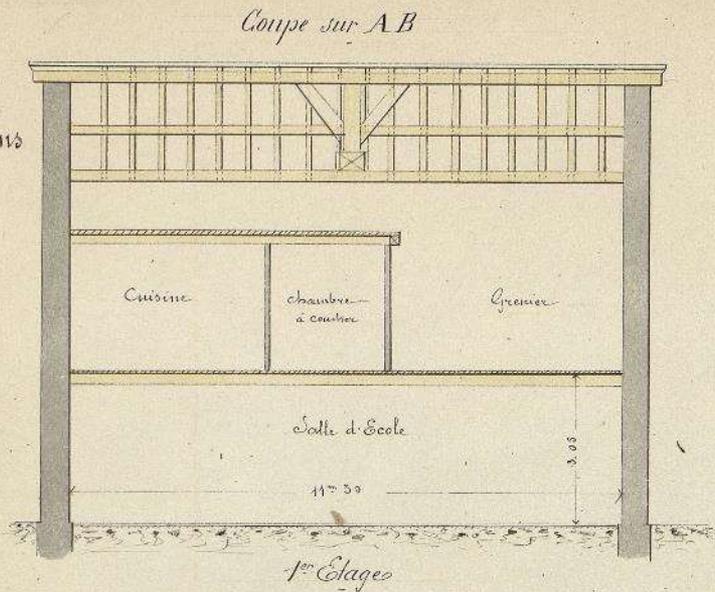
Étude de Chapeau (gare de Marmande)
en attendant le train de 4^h, 45^{min}



Plan du rez de Chaussée

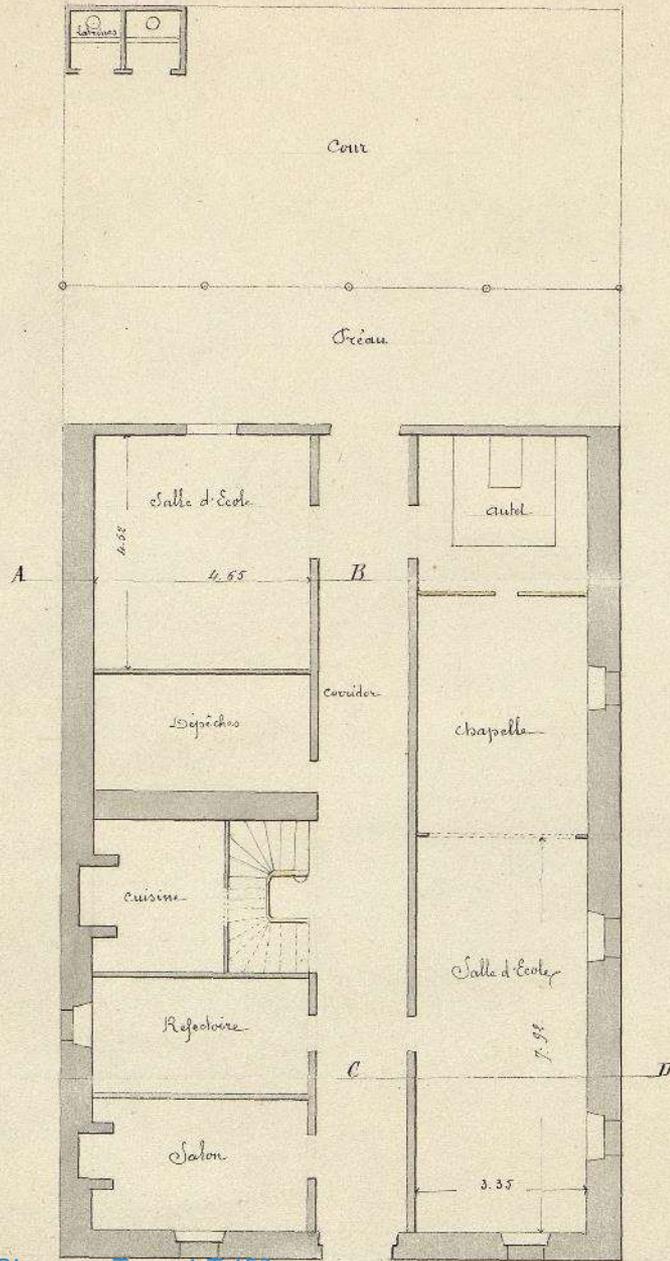
Birac-sur-Trec, 1 T 153

Ecole des Garçons



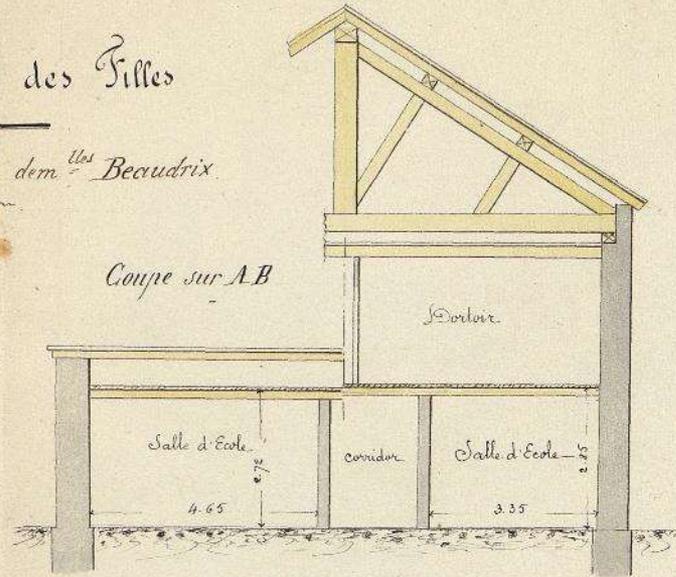
Légende

- | | |
|---|------------|
| 1. Surface de la salle d'école | 69. 20 |
| 2. Capacité | 206. 79 |
| 3. Nombre des enfants | 110. 00 |
| 4. - des maîtres | 1 |
| 5. Mètres cubes d'air par personne | 5. 04 |
| 6. Ventilation | Suffisante |
| 7. Emplacement. Assez convenable mais la salle est en contact de 0-10 du niveau de la Cour. | |
| 8. Préparations à faire - Escalier et planches | |
| 9. Dépenses prévues | 600fr. |



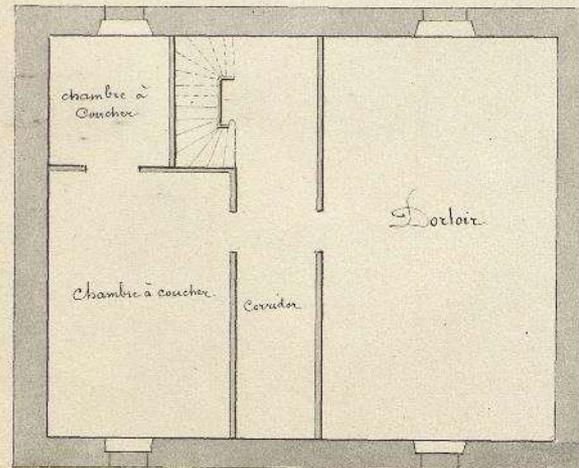
Ecole des Filles
 Propriété des dem^{les} Beaudrix

Coupe sur C D



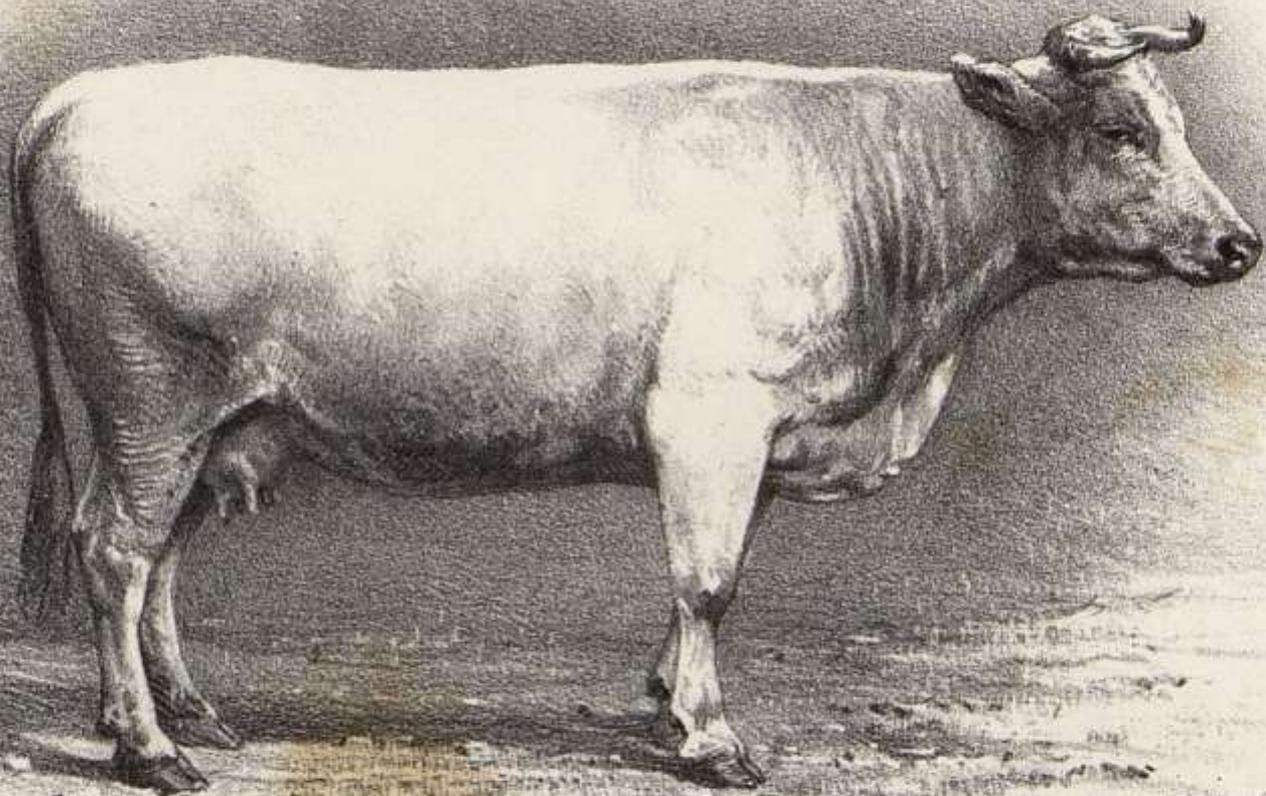
Coupe sur A B

1^{er} Etages



Légende

- 1^o. Surface des deux salles d'école 47
- 2^o. Capacité 132
- 3^o. Nombre des Enfants 17
- 4^o. - des maîtresses 2
- 5^o. Mètres cubes d'air par personne 2
- 6^o. Lumière Diffusa
- 7^o. Emplacement Couvent
- 8^o. Réparations à faire Néan
- 9^o. Dépense première Néan



8. Dessiné d'après le daguerrétype.

Lithographié à l'Imprimerie Impériale

Vache de race Durham Cotentine, âgée de 7 ans, présentée par M. de la Barre, à Longueville (Cor.-et.-Garonne).

1^{er} Prix de la 4^e catégorie de la 1^{re} classe.— Femelles.— Races étrangères pures ou croisées.

Commune de Longueville,
Section D,
S. PARDoux.
In 4 feuilles de Feuille
L'arpenteur: M. de la Roche
Le 20 Mars 1793



Longueville, plan cadastral

*Samazan
1908*

**G. NADEAU
BOUCHER**



Edit Vaillon phot. Ouvrard

SAMAZAN (Lot-et-Garonne).

La Boucherie NADEAU

Samazan, 82 J

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE MARMANDE



HIPPODROME



DE LA GARONNE



COURSES DE CHEVAUX

PREMIÈRE JOURNÉE — Dimanche 2 Octobre 1904

NOS	PROPRIÉTAIRES	CHEVAUX	ORIGINE	Distance poids	SEXE	RODE	AGE	ORIGINE
-----	---------------	---------	---------	-------------------	------	------	-----	---------

Prix de l'Élevage (au trot monté)

1.000 francs, dont 700 francs offerts par le Gouvernement de la République et 300 francs par la Société des courses, pour chevaux entiers et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 3, 4, 5 et 6 ans, n'ayant pas gagné une somme totale de 20.000 francs.

700 francs et les entrées au premier, après que le quatrième aura doublé la sienne : 200 francs au second ; 100 francs au troisième. Entrée : 25 francs. Poids pour âge. Distance : 3.000 mètres.

Les chevaux de 3 ans n'ayant pas gagné une somme totale de 2.000 francs avanceront de 100 mètres. Les chevaux ayant gagné une somme totale de 5.000 francs reculeront de 50 mètres ; de 10.000 francs, de 100 mètres ; de 15.000 francs, de 150 mètres.

1	A. de Sallier-Dupin	Francois 1 ^{er}	Korrigan et Capri	3300	c. bai	4		c. noire, m., éch. et t. id.
2	Chazeron	Aiglon	Napoléon et Korigane	3050	c. alez	4		c. cerc. r. et noir., m. noirs, t. n.
3	Marcillac	Aveline	Fuschia et Favorite	3000	p ^e b.	4		c. ray. rouge et bleue, t. noire
4	V. Sottom	Very-Good	Quintal et Marmotte	3150	c. bai	3		c. et m. bleues, éch. jaune, t. ble.
5	J. Calva	Adria	Prince-Noir et Fable	3000	j ^t b.	3		c. et t. noires, éch. bleue et verte
6	Cassat	Vaudeville	Michigan et Jenny	3050	c. e. b.	3		casq. grenat, toq. violette
7	Maillard fils	Virois	Harlay et Odessa	3100	c. n.	3		c. mauve, col vert, m. et t. vertes
8	Haras du Pont	Quinine	Quinquina et Lutine	3000	j ^t b. b.	4		c. cerise, m. et t. cerise, éch. bla.
9	Panquet	Yvette	Nery et M ^{lle} d'Homp	3000	p ^e b.	3		c. noire, manc. et t. vieil or.
10	Roussel	Adriane	Queyrac et Petite Surprise	3050	p ^e b.	4		c. cer., vert et vieil or. t. v. or

Prix des Tribunes (au trot monté ou attelé)

RENDEMENT DE DISTANCE

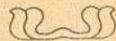
500 francs, dont 200 francs offerts par le Conseil général de Lot-et-Garonne et 300 francs par la Société des courses, pour chevaux entiers, hongres et juments nés et élevés en France, appartenant depuis le 1^{er} janvier 1904 à des propriétaires domiciliés dans les 4^e et 5^e arrondissements d'Inspection générale des Haras, âgés de 4 à 8 ans et ayant deux vitesses inscrites au *Bulletin des Courses au trot*, depuis 1903 et avant la clôture des engagements.

300 francs et les entrées au premier, après que le quatrième aura retiré la sienne ; 150 francs au second ; 50 francs au troisième. Entrée : 20 francs. Poids libre pour les chevaux attelés. Poids pour âge pour les chevaux montés. Distance : 3.500 mètres.

Tout cheval ayant depuis le 1^{er} janvier 1903 une vitesse quelconque de 1'36" ou supérieure parlira à 3.500 mètres ; de 1'38", à 3.450 mètres ; de 1'40", 3.400 mètres ; de 1'42", à 3.350 mètres ; de 1'44", à 3.300 mètres ; de 1'46" à 3.250 mètres ; de 1'48" ou inférieure, à 3.200 mètres.

1	E. Bert	Sarcelle	Michigan et Ninette	3350	j ^t n.	8		c. ray. vieil or et gr. bleu, m. id.
2	Marty	Dollar	Cash et Dolly	3400	c. bai	8		c. noire cerc. jaune, m. et t. or
3	Eyriaud	Normand	Fuschia et Nacelle	3250	c. bai	7		c. bla., m. bleues, éch. et toq. roug.
4	Pabon	Vigneron	Narquois et Miss Conrey	3500	ét. b. z.	5		c. et t. bleues, m. rouges
5	A. Duchamp	Ecurgeon	Quinaud et Fortine	3200	c. b. l.	4		c. et m. lilas, éch. tricol., t. n.
6	V. Sottom	Very Good	Quintal et Marmotte	3450	c. bai	3		c. et m. bleues, éch. jaun. t. bleu
7	J. Bellinguiet	Upsal	Michigan et Osmonde	3350	ét. b.	6		c. or cerc. violet, m. or, t. violet
8	Chozenon	A. B. C.	Quintillien et N. D. de Nazar.	3250	c. b. b.	4		c. cerc. rouge et noir, m. et t. n.

MEN



Melon glacé, Crevettes, Beurre, Saucisse

Saumon du Lac à la I

Lièvres à la Roy

Jambon d'York Hi

PUNCH GLACÉ AU

Perdreux flanqués d

Aspic de Foies gras truffé

Salade Russe

Parfait glacé

Pièces Montées, Friandises, Corbeilles

VINS

Médoc, Barsac, St-Emilion, Ch
Haut-Sauternes 1898, Champag

Café - Bas Armagnac

Table 3-11° 8

Banquet

Offert par la Ville de MARMANDE

à Monsieur Armand FALLIÈRES

Président de la République

29 SEPTEMBRE 1907.

Monsieur Pâches
Conseiller général

L'ECOLE

MILLERIE de TOULOUSE.

et Présidentiel

rogramme

de Portici..... AUBER

ses { a) Lola.....
b) La Chilena D. GRANDO

..... E. REYER

..... A. LUIGINI

inette..... WEBER

Conservatoire.

te..... MEYERBEER

voix de baryton..... Ch. GOUNOD

de musique militaire.



Le lactarium, l'hôpital et son service cardiologique. Le centre de transfusion sanguine et la maison de retraite.

...La pilule n'est pas en vente libre.... Elle peut être délivrée aux mineurs sans autorisation des parents.... Le remboursement par la sécurité sociale est acquis....

Une «visite éclair» de M^{me} Simone VEIL Ministre de la Santé à MARMANDE

Nous avions, dans notre dernier numéro du «Républicain», précisé le programme de la visite de M^{me} Simone VEIL, à Marmande, mais celui-ci, en raison des diverses obligations du Ministère de la Santé a été fort écourté. Il a gardé toutefois le caractère social qui inspirait cette visite, laquelle a mis en relief l'effort réalisé en notre cité dans ce domaine, et ceci à tel point que M^{me} VEIL devait déclarer que certaines indications pulvées en cette occasion pourraient être mises au service d'autres établissements de même nature de notre pays.

Il nous paraît superflu de revenir sur la longue liste des personnalités départementales ou locales qui entouraient M^{me} le Ministre au cours des diverses séquences que comportait son bref séjour en notre ville, et nous rappellerons simplement qu'après de MM. Feuilloley, Préfet, Grassot, Maire, Taunay, Sous-Préfet, une ample représentation du Conseil Général et du Corps Médical soulignait son importance et mettait l'accent sur le souci commun de poursuivre sans cesse l'œuvre humanitaire.

LE LACTARIUM,
L'HOPITAL
ET SON SERVICE
CARDIOLOGIQUE
LE CENTRE DE TRANSFUSION
SANGUINE,
ET LA MAISON DE RETRAITE.

Il appartenait à M. le Docteur Fourcade de présenter à M^{me} Simone Veil le Lactarium et le Centre de Transfusion Sanguine dont il est le créateur et qui lui doivent l'ampleur prise sur le plan national en raison même des services ren-

dis. C'est donc à juste titre que M^{me} le Ministre de la Santé lui rendit un hommage et précisa que l'œuvre remarquable ainsi accomplie était la consécration d'un acte de foi marquant toute une vie vouée au service de l'humanité, aussi bien des nouveaux-nés que des adultes, et dans toutes les manifestations de ses activités médicales ou humaines.

Evocant le projet d'implantation du Centre de Transfusion et du Lactarium sur un terrain acquis à cet effet, condition essentielle de leur développement et de l'amélioration de leurs conditions fonctionnelles, M^{me} Simone VEIL précisait que l'octroi de la subvention de 840.000 F, contribution partielle à sa réalisation était un fait accompli, et M. Grassot, Maire, renouvelait le souhait de voir abandonner le projet de transfert de ces activités d'inspiration locale au chef-lieu du département. Ajoutons que M^{me} VEIL a reçu trois délégations syndicales des personnels des services de santé (C. G. T., C.F.D.T., et F. O.) et leur apporta la certitude que l'ensemble de leurs rémunérations allait être relevé de 10 p. cent avec le souci de voir se multiplier les écoles d'Infirmières pour favoriser surtout en ce qui concerne les femmes, les possibilités les plus pratiques de recrutement.

La visite de l'hôpital, et en particulier du service cardiologique assortie des explications données par M. Béqué, Directeur, et M. le Docteur Le Tensorer, a mis en relief le caractère moderne et fonctionnel de ses installations, les ressources qui en découlent quant à son efficacité et aux moyens d'un contrôle médical permanent, et le souci de l'humanisation qui rejoint en cela l'une des préoccupations majeures de M^{me} Veil.

La Maison de retraite, toute proche, fut une étape nouvelle de la visite au cours de laquelle furent vivement appréciés ses aménagements et son fonctionnement, étape durant laquelle M. Jamet, au nom du Conseil Général, souligna les sacrifices consentis par l'Assemblée Départementale aux dépenses d'action sanitaire et sociale et les mesures souhaitées d'une plus équitable répartition entre les départements, l'état et les communes.

La question fort épineuse examinée, avec le même courage, qu'apporta M^{me} Veil à soutenir la loi qui lui doit d'avoir vu le jour pour le règlement d'un angossant problème de notre temps, doit trouver sa solution.

« LA PILULE » ET LES MESURES ANTI-TABAC

Voulant mettre au point certaines interprétations relatives à l'application de la loi sur la contraception, M^{me} Veil a souligné que la « pilule » n'est pas en vente libre, mais qu'une ordonnance médicale était nécessaire. Chaque médecin sollicité devant déterminer celle adéquate à chaque cas. Elle peut être délivrée aux mineurs, sans autorisation des parents. Le Parlement a pris ses responsabilités en cette matière, et le remboursement par la Sécurité Sociale est admis.

Le Ministère de la Santé, dans un autre domaine, prépare un certain nombre de mesures en vue d'intensifier la lutte contre l'usage

abusif du tabac. Deux objectifs sont au premier chef recherchés : enrayer la progression effarante du nombre des fumeurs — interdire l'usage du tabac dans les lieux publics, les lycées, collèges et facultés, et réglementer la publicité n cette matière.

Ayant, à la Maison de Retraite, reçu des mains du personnel la Gerbe de l'Amitié, M^{me} le Ministre de la Santé a quitté Marmande après avoir rappelé les grandes idées de sa politique de la santé et rendu hommage aux Aquitains de leur évidente volonté de la suivre dans cette voie.



Un site laissé à l'abandon de la végétation, des squatteurs et pilliers en tous genres..... Le spectacle s'offrant à la vue avait de quoi laisser consterné, perplexe voire désabusé.

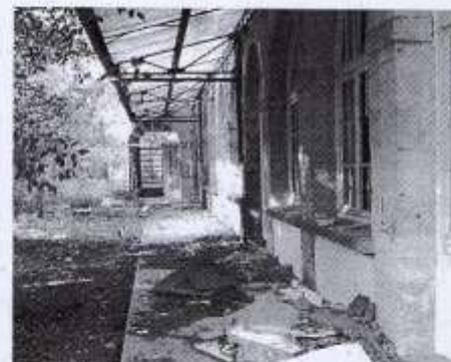
Pour autant dans ce marasme de détritiques et de gravas, respire une vie, une histoire.... Des fenêtres à meneaux.... Une cheminée médiévale, la fameuse tour Charlemagne...

ILOT LAFFITEAU. La Ville a signé l'acte d'achat du site convaincue de son intérêt historique. Visite, avec les élus, de cet ensemble passablement vandalisé

Sous les gravas, l'histoire



La Tour Charlemagne, doyenne apparente.



Sous le préau, à l'entrée des anciennes classes, la nature a repris son droit dans le raz-de-marée de vandalisme.



L'ancienne chapelle

Valérie Daymies

Vendredi matin, chez un notaire, la Ville de Marmande a signé l'acte d'achat de l'Ilot Laffiteau, ce site de 5 000 m² qui abritait, il y a encore cinq ans, l'Institution Sainte-Foy, et était la propriété des Sœurs de la Miséricorde.

Un site laissé à l'abandon de la végétation, des squatteurs et pilliers en tous genres, que les élus du conseil municipal ont visité vendredi, en fin d'après-midi. Pour certains, il s'agissait d'une première et force est de constater que le spectacle s'offrant à la vue du visiteur de la première heure avait de quoi laisser consterné, perplexe voire désabusé.

Si la végétation a repris son droit sur le bitume de la cour, profitant de l'absence d'une main verte de jardinier, la forêt d'arbustes n'a rien de vierge. Il s'agirait plutôt d'une forêt violée par les innombrables vestiges de ce qu'il faut appeler un raz-de-marée de vandalisme : fenêtres systématiquement brisées, tuyauteries arrachées et pillées et ce, du sol au plafond, radiateurs dévissés, murs cassés, portes en lambeaux, etc. Un immense champ de bataille qui n'a pas été

laisser un goût bien amer dans la gorge des élus, surtout ceux qui y ont vu grandir leurs enfants dans les classes de l'école Sainte-Foy.

Vestiges médiévaux. Pour autant dans ce marasme de détritiques et de gravas, respire une vie, une histoire, peut-être même celle des origines de Marmande. C'est du moins ce que subodorent les élus s'appuyant sur une première étude archéologique de surface réalisée en 2003 par le bureau toulousain Hadès et financée par un promoteur alors intéressé. Étude qui avait mis en

lumière un certain nombre d'éléments dignes d'intérêt d'un point de vue historique et patrimonial : des fenêtres à meneaux dont une datant de la fin du Moyen-Âge, la porte d'une tour-escalier ou encore une cheminée médiévale, des moulures de la seconde moitié du XV^e, sans parler de la fameuse tour Charlemagne – qui n'a de Charlemagne que le nom – et du fait que l'Ilot est assis sur l'emplacement du fameux château du XII^e installé sur une motte surplombant à l'époque la Garonne... du temps où la Dame coulait au pied des remparts de la ville.

Lampe torche à la main, les élus de la majorité et de l'opposi-

tion, ont fait leurs propres découvertes. Ici, la chapelle avec ses quelques vitraux curieusement intacts déversant leur lumière céleste sur un décor plus sombre ; autel entouré de débris, ce qui dégringolé de son piédestal et réduit à un amas de bois et une rangée de blanches et de noires. Un peu plus loin, dans un des bâtiments les plus récents, on découvre derrière un placard en aggloméré, une fenêtre à meneaux, donnant vraisemblablement sur la cour où s'élève la Tour Charlemagne du XV^e siècle, doyenne apparente du site.

Puis c'est la descente dans les caves avec ses souterrains et ses passages laissant deviner une épaisseur de murs de 3 mètres. Pour le maire, Gérard Gouzes et les élus de la majorité, l'achat de ce site paraissait évident. L'adjoint, Jean Guérard, élu d'archéologie, n'en demandait pas : « dans les sous-sols de ces bâtiments, il y a des restes du XI^e siècle. On se trouve sur ce qui devait être les restes de l'oppidum de la ville, autrement dit le cœur historique le plus ancien de notre cité. Il va falloir entreprendre des sondages en sous-sol. On peut imaginer toutes sortes de découvertes : un quartier médiéval, des mosaïques, ou même des vestiges gallo-romains... On ne sait pas ou

l'on va, mais l'investigation vaut le coup. »

Recours devant le tribunal. Une manière pour la majorité de justifier un peu plus sa volonté (tardive) d'acheter le site. Rappelons que la ville avait fait valoir en 1971 le dernier son droit de préemption après avoir pris connaissance d'une proposition d'achat par un particulier marmandais, Ludovic Valay, époux de la leader de l'opposition municipale. Ce dernier y avait vu une « discrimination » à son encontre faisant valoir que « depuis quatre ans que le site était à vendre, la municipalité ne s'était pas manifestée. » En face, on avait clamé « ne pas en faire une affaire de politique » puis une affaire de préservation du patrimoine. Toujours est-il que Ludovic Valay n'a pas voulu pour autant laisser les bras et a donc demandé un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux, contre l'arrêt de préemption municipal. Le recours n'étant pas suspensif, l'acte d'achat par la Ville a tout de même pu être signé. Il faudra attendre la décision du tribunal, pour d'éventuels revirements.

Quant à l'aménagement du site, il prendra des années voire plusieurs mandats.

Les sources sur le canton du Moyen Age à l'époque contemporaine, ce sont aussi par exemple :

- de nombreuses cartes postales, dessins et photographies représentant les bourgs, églises, châteaux
- des plans de bâtiments : mairies, écoles, halles, moulins...
- des plans et dossiers de travaux : ponts, chemins de fer, canaux, rivières...
- des dossiers concernant l'agriculture, les industries locales
- des documents concernant les associations des communes (cercles, amicales, clubs sportifs...), avant et après la loi de 1901
- l'état civil ancien, les listes d'habitants (recensements), le cadastre napoléonien, à (re) découvrir sur notre site Internet !

Archives orales du canton de Marmande 2

- Témoignages évoquant Renaud Jean, originaire de Samazan (14 AV)
- Discours de Renaud Jean au congrès annuel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), à Agen le 18 février 1961 (1 AV 1)
- Témoignage de Claude Rindzunski, Juif réfugié à Marmande pendant la Seconde Guerre mondiale (9 AV 23)
- Chants, contes, danses et témoignages sur Marmande, Birac-sur-Trec, Fauguerolles, Gontaud-de-Nogaret et Samazan (Fonds de *l'Associacion per la Cultura Populara en Agenés*, 12 AV)